



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 022-2022
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.35

Déposée le : 07.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bossard-Jenni (Oberburg, PEV) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 10.03.2022

N° d'ACE : 542/2022 du 25 mai 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Agrandissement des ateliers BLS à Oberburg

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'examiner, en collaboration avec BLS SA, si le site BLS peut être desservi par une autre voie que celle utilisée jusqu'à présent côté route, pendant la phase de construction ainsi que dans le cadre de l'exploitation future ;
2. d'examiner des mesures permettant de réduire la durée de fermeture des barrières à la gare d'Oberburg ou, le cas échéant, d'examiner d'autres traversées possibles de la route et du rail ;
3. d'examiner des mesures de protection de la zone d'habitation riveraine contre les émissions telles que le bruit généré par le fonctionnement des ateliers, la desserte ferroviaire, le trafic, etc.

Développement :

Le 24 février, la presse et le grand public ont été informés que BLS SA avait stoppé la planification des nouveaux ateliers du Chliforst et qu'elle étudiait à présent l'agrandissement des ateliers d'Oberburg comme solution de rechange. Les ateliers d'Oberburg sont actuellement accessibles par le remblai de la Lochbachstrasse qui n'a qu'une seule voie. Ce remblai jouxte un quartier d'habitation et un terrain de sport. Sur ce remblai d'environ 200 mètres de long, deux camions ne peuvent pas se croiser ; les voitures et les camions ne peuvent se croiser qu'à la hauteur de la place d'évitement. De plus, le remblai n'est probablement pas dimensionné pour faire face à la fréquence élevée du va-et-vient de véhicules nécessaires au chantier. Pour toutes ces raisons, il faudrait examiner si le site BLS pourrait à l'avenir être desservi par le sud. En effet, avec six trains de ligne par heure et un trafic de triage additionnel vers les ateliers

BLS, le transbordement de marchandises et de conteneurs à déchets, les barrières du passage à niveau d'Oberburg sont abaissées très longtemps. Vu l'augmentation de 10 à 25 trains qui seront entretenus à l'avenir aux ateliers d'Oberburg, il est à craindre que la durée de fermeture du passage à niveau soit considérablement plus longue qu'aujourd'hui. Aussi est-ce important d'intégrer suffisamment tôt les questions susmentionnées dans la planification du projet et de prendre en compte les autres demandes des riveraines et riverains afin que la mise en œuvre de l'agrandissement des ateliers d'Oberburg soit bien accueillie par la population riveraine.

Motivation de l'urgence : le 24 février, BLS SA a annoncé vouloir agrandir les ateliers d'Oberburg. Il est nécessaire de traiter ce postulat sans délai afin de pouvoir prendre en compte suffisamment tôt les aspects mentionnés dans la planification.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif comprend parfaitement les craintes de la postulante et de la population riveraine. La situation centrale et les possibilités d'accès au chantier limitées requièrent en effet une planification réfléchie de l'agrandissement des ateliers d'Oberburg afin que ces travaux puissent être réalisés sans causer de désagréments inutiles aux riveraines et riverains. Pour le Conseil-exécutif, il est important que les personnes concernées puissent être impliquées suffisamment tôt dans le projet et que des réponses puissent être apportées aux questions qui se posent. Le directeur des transports est en contact permanent avec BLS et a déjà abordé cette thématique. BLS a organisé le 12 mai 2022 une séance d'information à l'intention de la population riveraine. Concernant l'agrandissement des ateliers, les services cantonaux concernés, à savoir l'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) et l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), entretiennent des contacts étroits avec BLS. Concernant les questions posées, le Conseil-exécutif prend position comme suit :

1. En ce qui concerne la desserte pour le trafic lié aux chantiers côté route, BLS examine actuellement avec les communes d'implantation concernées des solutions de remplacement. L'OTP a déjà fait savoir à BLS que l'examen d'autres voies d'accès était une priorité pour le canton. Cet examen est effectué en tenant compte des projets qui sont en cours de réalisation à proximité des ateliers. En l'état actuel de la planification, il n'est pas encore possible de fournir des informations définitives et détaillées. Au terme des travaux de construction, l'exploitation des ateliers ne devrait pas engendrer de trafic supplémentaire.
2. Les courses à vide supplémentaires depuis et vers les ateliers augmentent la durée de fermeture des barrières du passage à niveau d'Oberburg. BLS prévoit de procéder cette année encore, en concertation avec la ville de Berthoud et la commune d'Oberburg, à une analyse du trafic et des embouteillages pour le passage à niveau de la Lochbachstrasse. Les résultats seront ensuite évalués par les communes d'Oberburg et de Berthoud et différentes solutions examinées ensemble.
3. Lors de la réalisation du projet, des mesures de protection de la zone d'habitation riveraine contre les émissions feront l'objet d'un examen approfondi. Les résultats de ces investigations seront intégrés au rapport d'impact sur l'environnement faisant partie des documents nécessaires à l'autorisation. BLS prévoit en outre d'informer de manière proactive la population riveraine et les autorités concernées (Confédération, canton de Berne, communes d'Oberburg et de Berthoud), notamment sur les thèmes liés à l'environnement.

Le Conseil-exécutif a intégré au projet les requêtes de la postulante dès la phase d'étude et prévoit de les représenter pendant tout le déroulement du projet. De son côté, BLS a confirmé son intérêt sérieux à une réalisation consensuelle du projet d'agrandissement des ateliers ; il a

exprimé sa volonté de mettre en œuvre les requêtes présentées. Un examen de ces dernières dans le sens du postulat est en cours.

Destinataire

– Grand Conseil